

## PORT DU CASQUE EN SKI ALPIN :

Le port du casque en Ski Alpin (courses et entraînements) est **OBLIGATOIRE** pour toutes les catégories et tous les niveaux de compétitions.

☞ Voir Chapitre B6 du Specifications for Competition Equipment and Commercial Markings Juin 2017

Les casques de protection ne doivent avoir ni spoilers, ni parties protubérantes.

Les casques seront utilisés sans changement/modification, tel que certifié par le fabricant.

En outre, aucun élément/équipement supplémentaire ne sera fixé sur la surface du casque.

Ils seront donc dépourvus de caméra vidéo et (ou) de leur support.

Le Juge au Départ interdira le départ à tout coureur ne respectant pas ces règles.

Les coureurs seront alors considérés comme NPS (Not Permitted to Start) ou en français IPD (Interdit de Prendre le Départ)

### T Y P E D E C A S Q U E

#### CATEGORIES U14 à MASTERS

✓ **COURSES FIS et FFS** : en **GS, SG et DH**, les coureurs des catégories U14 à Masters devront être porteur d'un casque **homologué par la FIS**.

Le respect des exigences de l'homologation doit être attesté par une étiquette de conformité normalisée, apposée de façon non amovible à l'arrière du casque, dans un endroit qui est et doit rester visible.

L'étiquette ne doit en particulier pas être recouverte par la sangle de lunettes. Elle comprendra le texte suivant: «Casque de course conforme aux spécifications FIS 2013».

Les étiquettes apposées par les fabricants doivent être conformes aux spécifications indiquées.

L'étiquette de conformité atteste que le fabricant a obtenu les certifications requises (EN 1077 A et ASTM 2040) et a obtenu un protocole d'essai confirmant que le modèle de casque concerné remplit les conditions énoncées ci-dessus

✓ **COURSES FIS et FFS** : en **SL**, outre l'utilisation du modèle ci-dessus, les casques devront être certifiés conformément aux **normes EN 1077 (class B) ou ASTM 2040**. Les casques comprenant des couvertures d'oreilles en matériaux souples sont par ailleurs autorisés dans cette discipline.

#### CATEGORIES U8-U10-U12

Les coureurs des Cat U8, U10, U12 et l'ensemble des participants aux Courses de Promotion devront porter un casque de protection répondant à la norme **NF EN 1077**.

**A compter de Novembre 2018** les catégories U8, U10, U12 et l'ensemble des participants aux Courses de Promotion devront porter :

✓ En ce qui concerne le SG et GS (pas de DH pour ces catégories) :

**Un casque intégral à couvertures d'oreilles rigides – répondant à la norme CE EN 1077:2007 (Classe A)''**

✓ En ce qui concerne le SL:

Le modèle de Casque prévu pour le SG et GS ou

→ **Un casque Intégral à couvertures d'oreilles souples – répondant à la norme CE EN 1077:2007 (Classe B)''**

## ▪ PROTECTION DORSALE :

### Courses FFS

Le port d'une protection dorsale adaptée à la taille du coureur est **OBLIGATOIRE** dans les courses FFS, en compétition comme à l'entraînement, pour l'ensemble des niveaux d'épreuves et ce **à partir de la catégorie U14**.

**Pour les catégories inférieures à U14, la protection dorsale est fortement recommandée.**

Toute modification pour améliorer les qualités aérodynamiques est interdite. Le protège dos doit être porté exclusivement sous la combinaison de course.

**Le Juge au Départ des courses FFS interdira le départ à tout coureur et ouvreuse ne respectant pas ces règles.**

Les coureurs seront alors considérés comme NPS (Not Permitted to Start) ou en français IPD (Interdit de Prendre le Départ)

### Course de Promotion:

Il ne sera pas imposer de réglementation spécifique concernant le matériel (notamment skis, combinaisons, dorsales), à l'exception du casque dont le port reste obligatoire (port d'un casque de protection grand public répondant à la norme NF EN 1077 ou norme FIS)